

# La gravité de ce qui se joue avec le projet de loi sur la bioéthique reste sous-estimée

Chimères homme-animal, embryons transgéniques, « bébés-médicaments »... Le texte, qui devrait être adopté le 29 juin à l'Assemblée, abat les garde-fous et encourage la manipulation de la vie humaine, estiment les professeurs de philosophie **François-Xavier Bellamy**, **Elisabeth Geffroy** et **Pierre Manent**

Le projet de loi bioéthique revient en lecture définitive à l'Assemblée nationale. Malgré trois ans de discussions, son contenu est encore très largement méconnu des Français, la mesure-phare qu'est l'ouverture de la PMA aux femmes seules et aux couples de femmes ayant monopolisé l'attention. Qui, même au sein des médias, sait réellement ce qui se prépare à travers les évolutions nombreuses et majeures que ce texte autorisera ?

L'ignorance est telle que, lorsque, en octobre 2019, les chroniqueurs de l'émission « Quotidien » avaient relayé une intervention sur ce projet de loi, ils l'avaient spontanément analysée comme un tissu de désinformation complotiste ; il s'agissait en fait d'une description factuelle des « avancées » proposées par les députés de la majorité. L'autorisation de créer des embryons chimériques mêlant des cellules humaines et animales avait, par exemple, paru trop improbable aux journalistes pour qu'ils vérifient de quoi il retournait : elle a pourtant bien été votée de nouveau en commission au début du mois de juin.

Le faible intérêt pour les considérations éthiques qui s'attachent à des actes très techniques explique sans doute que les manipulations génétiques, pourtant

bien présentes dans le projet de loi, aient été si peu évoquées dans le débat public. Sur des questions aussi décisives, la controverse n'a jamais cessé, mais la gravité de ce qui se joue aujourd'hui reste essentiellement sous-estimée : c'est pourquoi il nous semble indispensable de revenir ici sur les enjeux humains majeurs de ce texte.

## Principe du respect de la personne

Chimères homme-animal, embryons transgéniques, ciseaux génétiques Crispr-Cas9, « bébés-médicaments », autoconservation des ovocytes sans motif médical, gamètes artificiels... : ces techniques touchent, à la fois physiquement et ontologiquement, à ce qui constitue le cœur de notre condition humaine. D'abord parce qu'elles menacent l'intégrité et la protection de notre identité génétique : par la technique du ciseau moléculaire, on fabriquera désormais des embryons transgéniques, par suppression et remplacement de morceaux d'ADN créant des modifications génétiques transmissibles à la descendance – sans que personne maîtrise les mutations ultérieures...

Ensuite, parce qu'elles sont une violation de la frontière entre les espèces, permettant, avec la création de chimères,

l'implantation de cellules humaines dans des embryons animaux, pour fabriquer, demain, des cochons, des souris ou des singes dotés d'organes humains. Enfin, parce qu'elles sont une renonciation supplémentaire au principe du respect de la personne comme fin en soi, une objectivation des êtres humains utilisés comme moyens : les « bébés-médicaments » seront conçus par fécondation in vitro (FIV) et sélectionnés pour être immuno-compatibles avec leur frère ou leur sœur atteint de maladie génétique. Ils seront ainsi transformés en êtres dont l'existence a pour seule origine et seule fin de servir d'instrument de guérison à un autre qu'eux – soit la définition même d'une réduction au rang de pur moyen.

Dans le choix politique d'autoriser de tels actes se décide la place que nous donnons collectivement à la vie humaine. Car les principes qui sous-ten-

dent ces choix sont très clairs : ce texte de loi abat les garde-fous que la loi avait maintenus, encourageant et facilitant la manipulation de la vie humaine, malgré tous les risques avoués ou encore inconus, le tout avec pour seule raison que ce qui est techniquement possible doit finir par être permis. Autant dire que la France, dont le modèle bioéthique constituait une référence dans le monde démocratique, consent d'avance à toutes les mutations que la science permettra, renonce au principe même de la responsabilité politique, qui est de décider de la règle commune.

## Discernement moral et politique

Seule compte désormais la rentabilité : l'utilisation de cellules souches d'un embryon humain pour la recherche, par exemple, n'était autorisée que si aucune autre technique n'était possible eu égard à la finalité poursuivie ; cette condition est abandonnée. Pourquoi abandonner cette exigence minimale, au moment précis où des méthodes alternatives aux manipulations de cellules embryonnaires se développent ? L'explication semble, hélas, simple : ces méthodes alternatives sont plus coûteuses... Derrière la mise en scène du « progressisme » en marche, la logique du marché gagne des pans de la vie humaine qui lui restaient encore indisponibles.

Toute nouveauté n'est pas nécessairement bonne en soi. Il nous appartient, comme citoyens, de décider des contours du monde humain dans lequel nous désirons vivre, au lieu de laisser la technique arbitrer et agir à notre place. La prise de conscience écologique a consisté à découvrir précisément cela, un peu tard : l'étendue inédite de notre capacité technique, loin de nous rendre maî-

tres de notre destin, nous oblige aujourd'hui à un immense effort pour reprendre le pouvoir sur notre propre pouvoir.

A l'inverse, s'obliger à un vrai discernement moral et politique ne fait pas de nous des timorés incapables de progrès, mais des agents libres qui se reconnaissent le devoir de se dominer eux-mêmes avant de prétendre dominer le monde et la nature. Etrange paradoxe que cette tendance à déréguler les manipulations et expérimentations menées sur l'homme, au moment où nous réapprenons envers l'environnement le sens de la mesure, la nécessité d'une autolimitation, l'obligation d'anticiper les conséquences des mutations que nous imposons à des équilibres vulnérables et nécessaires à la vie...

Pourquoi oublier soudainement le principe de précaution, surtout lorsque sont concernés les ressorts les plus profonds, intimes et fragiles de l'être humain ? Tenons-nous à ce point à faire du corps humain le prochain objet de notre démesure technique, et reproduire sur lui des erreurs déjà commises contre la nature ? N'avons-nous vraiment rien appris ? ■

**François-Xavier Bellamy** est professeur de philosophie et député au Parlement européen (Parti populaire européen) ; **Elisabeth Geffroy** est professeure de philosophie ; **Pierre Manent** est professeur de philosophie et directeur d'études honoraire à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS)

DERRIÈRE LA MISE EN SCÈNE DU « PROGRESSISME » EN MARCHÉ, LA LOGIQUE DU MARCHÉ GAGNE DES PANS DE LA VIE HUMAINE QUI LUI RESTAIENT ENCORE INDISPONIBLES

## François Olivennes Les sénateurs qui sont contre la PMA pour toutes montrent qu'ils sont coupés de la réalité de notre société

Il n'y a aucune raison médicale, psychologique ou éthique de refuser l'accès à la procréation médicalement assistée aux femmes seules ou homosexuelles, mais le Sénat bloque, s'indigne le gynécologue-obstétricien

Le Sénat refuse mordicus que les femmes homosexuelles et les femmes seules accèdent à la procréation médicalement assistée (PMA). Il n'y a pourtant aucune raison valable de le refuser. Le dictionnaire Larousse définit le mot « réactionnaire » : « Qui se montre partisan d'un conservatisme étroit ou d'un retour vers un état social ou politique antérieur. »

Toutes les études scientifiques qui se sont intéressées au devenir des enfants conçus et élevés par des femmes seules ou par des femmes en couple homosexuelles ne montrent aucune différence avec des enfants élevés dans des familles hétérosexuelles. Il ne suffit pas de répéter inlassablement qu'un enfant a besoin d'une maman et d'un papa,

comme le ressassent à l'envi les militants de « La Manif contre tout » (nom plus approprié aux postures des autoproclamés La Manif pour tous).

Ces enfants n'ont pas de retard de développement, n'ont plus de troubles affectifs, n'ont pas plus de souffrances psychologiques, n'ont pas une orientation sexuelle différente. Il n'y a donc aucune raison médicale, psychologique ou éthique de leur refuser le droit d'exister. Il n'y a pas plus de raisons de continuer à refuser à ces femmes d'accéder à la parentalité et de ne leur laisser comme seule option que de se rendre à l'étranger, ce qui induit une sélection par l'argent inacceptable.

Les pays où cet accès est autorisé ne sont pas submergés par

LA POSITION RÉTROGRADE DE LA FRANCE SUR CE SUJET EST PATHÉTIQUE ET INCOMPRÉHENSIBLE

des familles dysfonctionnelles et leur société n'est pas mise en péril. En Belgique, ces prises en charge sont autorisées depuis 1983 ! La position rétrograde de la France est pathétique. Une large majorité de pays européens auto-

risent ces femmes à avoir des enfants. La position de la France sur ces sujets est véritablement incompréhensible.

## Anathèmes ridicules

Plusieurs instances françaises ont donné un avis favorable à ces prises en charge après audition de dizaines d'experts médecins, pédiatres, psychiatres, psychologues, spécialistes des enfants, mais aussi de philosophes, de sociologues et de religieux. Evidemment, tous ces experts ne sont pas unanimement favorables à ces prises en charge.

Mais le Comité national d'éthique, l'Académie de médecine, les instances représentant les spécialités médicales concernées considèrent, après audition de ces experts, que ces prises en charge ne

mettent en danger ni les enfants ni notre société. Ces experts ont tout de même bien plus de légitimité que nos sénateurs de juger du bien-être futur de ces enfants.

La majorité des Français sont favorables à l'adoption de cette loi, comme l'ont montré plusieurs sondages. Les sénateurs, en tout cas ceux qui sont contre, montrent qu'ils sont totalement coupés de la réalité de notre société moderne, qu'ils sont insensibles aux souhaits des citoyens qu'ils représentent, qu'ils refusent les avis des instances pluridisciplinaires de réflexion de notre pays, un comble.

Ils jouent en fonction de leurs croyances personnelles, fondées sur des idées fausses, des suspicions illégitimes et de probables croyances religieuses, alors que

nous sommes un Etat laïque. La majorité d'entre eux est donc sans nul doute réactionnaire.

On peut féliciter Emmanuel Macron d'avoir tenu son engagement, et heureusement que les députés voteront cette loi. Dans quelques années, nous pourrions constater à quel point étaient fausses toutes les craintes mises en avant et ridicules tous les anathèmes lancés contre ces femmes dont le seul but est de concevoir, d'élever et d'aimer un enfant. ■

**Le professeur François Olivennes** est gynécologue-obstétricien, spécialiste des traitements de l'infertilité